

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [22/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 23
Nombre de voix exprimé : 27

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Pierre Aubois, François Bonnet, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Eve Maurel, Jacques Natta, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

Procurations de : Catherine Serra à Richard Rouzet, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

Absents et excusés : Robert Tchobdrenovitch, Jean-Marc Brabant Rose-Marie Dumontier, Philippe Egg, Mylène Garcin, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Karine Mouret, Josiane Panattoni, Jean-Louis Robert, Josianne Maurin, Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-127
Attribution du marché de gestion et d'exploitation du Lieu Accueil Enfants Parents

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu la délibération n°2019-051 du 6 juin 2019 portant création d'une Société Publique Locale ;

Vu la délibération n°2021-042 du 8 avril 2021 portant approbation des nouveaux statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant que :

Créé par la commune de Cadenet en 2002, le Lieu Accueil Enfants Parents a été transféré à COTELUB en 2017.

Le personnel de ce service est mutualisé avec le service passerelle de COTELUB.

Ce lieu est un espace convivial pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent ou non), permettant aux familles de se rencontrer dans un brassage intergénérationnel et culturel tout en bénéficiant d'une écoute de qualité. Le LAEP a, comme tout service public, une mission d'intérêt général et répond donc au plus grand nombre. Ce n'est ni un lieu de consommation, ni de garde.

L'accueil est libre, anonyme et gratuit.

L'utilité publique de ce type de lieu est reconnue depuis le 1er janvier 1996, par le biais de la création d'une prestation de service versée aux LAEP ayant passé une convention avec la CAF, sur la base d'un projet formalisé, d'un personnel qualifié, et supervisé.

COTELUB est actionnaire majoritaire de la SPL et exerce sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. La SPL, à capitaux uniquement publics, exerce l'intégralité de son activité au profit de COTELUB. Il est ainsi possible de bénéficier des dispositions dites de la « quasi-régie » du Code de la commande publique qui permettent d'attribuer à la SPL des contrats de la commande publique sans publicité ni mise en concurrence.

Il est donc proposé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2024, un marché de gestion et d'exploitation du LAEP à la SPL Durance Pays d'Aigues.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché de gestion et d'exploitation du LAEP à la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- De l'autoriser à signer le marché ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** le marché de gestion et d'exploitation du LAEP à la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

27 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président